

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 NOVEMBRE 2021

Présents : BERTRAND Elisabeth, BERTRAND Mélanie, BOITEAU Delphine, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, MARTINEAU Philippe, RAMBAUD Olivier, REGNIER Benjamin, VION-GOVAERT Anne

Absents : LUCAS Germain, MERLET Adrien

Secrétaire : BERTRAND Mélanie

I - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 7 SEPTEMBRE 2021

Compte-rendu approuvé

II – CREATION D’UN BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT SAINT JACQUES »

Monsieur le Maire fait part au Conseil que suite à l'étude réalisée concernant le projet de création d'un petit lotissement sur le secteur à proximité du cimetière, dans le but d'accueillir quelques logements il est proposé, afin d'individualiser cette opération de créer un budget annexe dénommé « lotissement Saint Jacques».

Il est décidé :

- de créer un budget annexe avec la dénomination telle que proposée « lotissement Saint Jacques», à compter du 1^{er} janvier 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour la création d'un budget annexe « lotissement Saint Jacques » ainsi que l'assujettissement de la TVA auprès des Services Fiscaux.

**Création d'un budget annexe « lotissement Saint Jacques »
à compter du 1er janvier 2022 approuvée à l'unanimité**

III – DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget principal a été voté par délibération du 02 mars 2021.

Il convient de réajuster certains articles et de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses Diminution	Dépenses Augmentation
INVESTISSEMENT		
2151 – Réseaux de voirie	- 71 000 €	
21538 – Autres réseaux		71 000 €
2131 - Bâtiments publics	- 10 340 €	
212 – Agencement et aménagement terrains		10 340 €
TOTAL	- 81 340 €	81 340 €

Décision modificative n° 3 au budget principal approuvée à l'unanimité

IV – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES JEAN DE LA FONTAINE DE SAINT-SAURENT-SUR-SEVRE

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'APE Jean de la Fontaine de Saint-Laurent-sur-Sèvre nous a fait parvenir une demande de subvention pour un enfant de Mallièvre scolarisé dans leur école, afin de participer à un séjour en classe de neige.

Le coût global s'élève à 340 € par enfant financé comme suit :

- Participation familiale : 170 €
- Participation de l'APE Jean de la Fontaine : 85 €
- Participation des communes de résidence : 85 €

Le Conseil Municipal précise que la commune ne participera aux séjours en classe transplantée qu'une fois tous les quatre ans.

Participation de 85 € approuvée à l'unanimité

V – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE LA CITE

Suite aux travaux de rénovation de la salle de la cité, il est proposé d'adopter de nouveaux tarifs de location dont la dernière révision date du 1^{er} janvier 2018.

Il est proposé de fixer les tarifs de la salle de la cité comme suit :

	SALLE 1			SALLE 2 - FDI			SALLE 1 et 2					
	Mallievre – Treize-Vents	Associations	Particuliers	Extérieurs	Mallievre – Treize-Vents	Associations	Particuliers	Extérieurs	Mallievre – Treize-Vents	Associations	Particuliers et Associations	
Réunions - Vins d'honneur ½ journée	Gratuit	80 €	110 €	Gratuit	30 €	50 €	Gratuit	100 €	150 €			
Réunions festives avec repas												
1 journée	Gratuit		140 €	190 €	Gratuit		60 €	80 €	Gratuit		190 €	260 €
2 journées consécutives	(maximum 2 par an)		200 €	270 €	(maximum 2 par an)		90 €	110 €	(maximum 2 par an)		280 €	370 €
½ journée supplémentaire			40 €	65 €			20 €	30 €			50 €	85 €
Location d'une sono ou d'un vidéo projecteur	20 € par jour et par matériel (dépôt Caution 300 € lors de la remise des clés)						20 € par jour et par matériel (dépôt Caution 300 € lors de la remise des clés)					

Tarifs de la salle de la cité à compter du 1^{er} janvier 2022 approuvés à l'unanimité

VI – CONVENTION SyDEV POUR L'INSTALLATION DE PRISES GUIRLANDES

Monsieur le Maire expose au Conseil que le SyDEV nous a transmis une convention n° 2021 ECL 0638, code affaire L.EC.134.20.002 pour l'installation de 9 prises guirlandes sur candélabres existants. Le coût total de ces travaux s'élève à 2 095 € HT dont 1 467 € restant à la charge de la commune.

Convention SyDEV pour l'installation de prises guirlandes approuvée à l'unanimité

VII – PERSONNEL : INSTAURATION ET MODALITES D'EXERCICE DES FONCTIONS EN TELETRAVAIL

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique définit le télétravail comme « toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ».

L'accord-cadre relatif à la mise en œuvre du télétravail dans les trois fonctions publiques signé le 13 juillet 2021 fixe les modalités de mise en place du télétravail dans les différents services administratifs. Il prévoit en outre, l'obligation pour les employeurs publics d'engager des négociations sur le télétravail avant le 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition qui va être soumise à l'approbation du Comité Technique avant d'être inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Préparation des vœux 2022

La cérémonie des vœux 2022 aura lieu le samedi 8 janvier à 18h00 Place Saint Gilles (sous réserve d'une météo favorable).

Elections politiques 2022

Elections présidentielles	:	10 et 24 avril
Elections législatives	:	12 et 19 juin

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – 20 h

 18 janvier
 08 mars
 19 avril

 03 mai
 12 juillet

Séance levée à 22h30